

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, par conférence téléphonique le 11 septembre 2014 à 10 h

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents :

- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur
- M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2014-115

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Reporter le point 4DG) 1 – Consultation sur la stratégie maritime
- ✓ Transférer au conseil le point 4AT) 1 – Demande d'avis du MAMOT concernant le règlement no 241-14 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 101-00
- ✓ Transférer au conseil le point 4ENV) 1 – Participation de membres du comité de suivi et de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) au colloque annuel de Réseau Environnement
- ✓ Transférer au conseil le point 4GEO) 1 – Renouvellement des licences pour les logiciels ESRI Canada
- ✓ Ajouter le point 4DG) 2

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2014

Résolution n° E-2014-116

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 août 2014.

Adoptée à l'unanimité

Mesures disciplinaires

Résolution n° E-2014-117

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Sommet sur la qualité de l'eau - Alliance

Résolution E-2014-118

- Autoriser M. Régis Labeaume et Mme Michelle Morin-Doyle à participer au Sommet sur la qualité de l'eau coorganisé par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et le maire de Chicago, sommet qui se tiendra à Chicago, le 24 septembre 2014, et à rembourser les frais afférents à cette participation.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Bonification du mandat A2 : Caractérisation des déchets produits par les restaurants et les commerces alimentaires de la ville de Québec

Résolution E-2014-119

- Accorder à la firme NI Corporation le contrat relatif à l'analyse des données du mandat A1, et ce, dans le but de bonifier les résultats du mandat A2 au montant de 16 911,80 \$ plus taxes.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014
Certificat trésorerie : CT-2014-25
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 3 -

Analyse de la base de données des conteneurs de type transroulier de la ville de Québec

Résolution E-2014-120

- Accorder à la firme NI Corporation le contrat relatif à l'analyse de la base de données des conteneurs de type transroulier de la ville de Québec au montant de 15 394,95 \$ plus taxes.

Référence : Rapport décisionnel du 11 septembre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-26

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2014-121

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 11 septembre 2014 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 31 août 2014 (période 8);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 août 2014.

Référence : Bordereau de dépenses du 11 septembre 2014

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Le bordereau d'information est déposé avec les points suivants :

- a) Rapport de suivi sur la mise en œuvre des mesures du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- b) Lettre du MDDELCC, en date du 24 juillet 2014, sur le financement de la TCR

Les résolutions E-2014-115 à E-2014-121 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME

PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE

SECRETÉAIRE